# 

* Date : 11-10-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011737814
* Author :

Par jugement du 3 octobre 2011, le tribunal de commerce de Liège a déclaré, sur citation, la faillite de Halil Bouaassam, né le 16 septembre 1984, domicilié à 4607 Berneau, rue des Fusillés 3B, B.C.E. n° 0821.920.590.
Activité : démarcheur à domicile.
Juge-commissaire : M. Georges David.
Curateur : Me Adrien Absil, avocat à 4000 Liège, avenue Emile Digneffe 6/011.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, palais de justice, annexe sud, place Saint-Lambert 30/0003, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au 17 novembre 2011.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) J. Zanelli.